



Publié le 19/03/2026

N° 2026/065

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE**  
**POUR LE SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**  
**DU 22 MARS 2026**

**Jean BÉRARD, Maire de la Commune de BÉDARRIDES,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-27 ;

**VU** le Code électoral et notamment ses articles R42, R43 ;

**VU** le Décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires prévoyant des dispositions spécifiques en vue du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

**VU** la circulaire ministérielle INTP2600020C du 12 janvier 2026 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

**VU** l'arrêté préfectoral DCL-BRTE-2025-048 en date du 27 août 2025 portant découpage des bureaux de vote de la commune ;

**VU** l'arrêté municipal n° 2026/049 en date du 03 mars 2026 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour les premier et second tours ;

**CONSIDÉRANT** l'empêchement de Nathalie GIBERT, présidente du bureau de vote n°3, Isabelle DUCRY, présidente du bureau de vote n°4 ; de Magali ROBERT, présidente du bureau de vote n°5, initialement désigné par l'arrêté n°2026/049 du 03 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au maire de procéder au remplacement des présidents de bureaux de vote en application de l'article R.43 du Code électoral ;

**A R R Ê T É**

**Article 1 : Modification des présidents**

Pour le second tour des élections municipales et communautaires du 22 mars 2026, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 2026/049 sont modifiées comme suit pour les bureaux :

<b>Nom du Président</b>	<b>N° du Bureau</b>	<b>Adresse</b>
Jean BERARD	N°1	Mairie Salle GONNET
Patricia NICOLAS	N°2	Salle polyvalente des Verdeaux
Daniel BOCCABELLA	N°3	Salle polyvalente des Verdeaux
Anthony SUBER	N°4	Salle polyvalente des Verdeaux
Eva BOCCABELLA	N°5	Mairie Salle JAUSSEIN

**Article 2 : Suppléance**

En cas d'empêchement, les présidents désignés ci-dessus seront remplacés par leurs suppléants conformément aux dispositions de l'article R. 43 du Code électoral.

**Article 3 : Exécution et Publicité**

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture de Vaucluse, affiché à la porte de la Mairie et notifié aux intéressés

Fait à BÉDARRIDES, le 18 mars 2026

